

Remarques :
 Les cellules vert clair doivent être complétées par le PDP. Veuillez estimer la valeur des dépenses prévues plutôt que d'utiliser les données budgétaires.
 Les données pour la période de 2014 à 2016 ont été pré-remplies par le Secrétariat du GPE en fonction des informations recueillies à partir de documents publics disponibles. Les données pour la période de 2017 à 2020 (cellules vertes) doivent être remplies par le PDP.
 Les cellules jaunes se remplissent automatiquement lorsque les cellules vertes sont remplies. Les cellules jaunes ne peuvent pas être éditées.
 Non applicable car le GPE n'a pas ventilé les données sur le financement de l'éducation selon le type de dépenses (dépenses en capital et dépenses courantes) pour l'exercice financier se clôturant en 2014. En outre, le Secrétariat du GPE n'a pas réussi à collecter des dépenses réelles consacrées à l'éducation pour l'exercice financier se clôturant en 2014.
 * La valeur réelle est basée sur une estimation provisoire en utilisant le taux d'exécution historique.
 [Les dernières dépenses réelles disponibles pour 2015, voir la colonne V dans l'onglet « Données 2016 du GPE » pour le taux d'exécution appliqué.]

Annnonce de contribution du BÉNIN pour la période 2017-2020

	2017	2018	2019	2020
Dépenses publiques courantes consacrées à l'éducation (en % des dépenses publiques courantes excluant le service de la dette)	27.8%	29.4%	29.1%	28.5%

Pays :	BÉNIN						Valeurs prévues et valeurs réelles pour les années antérieures et l'année en cours				Valeurs cibles pour la période de reconstitution des ressources				SOURCE/COMMENTAIRES			
	Devise locale (unité) :	Franc CFA (millier)						2014		2015		2016*		2017		2018	2019	2020
		prévues	réelles	prévues	réelles	prévues	réelles											
Total des dépenses publiques	Total des dépenses publiques (courantes et capital, excluant le service de la dette)						895,220,000	884,720,000	1,056,329,000	1,185,900,000	1,043,138,000	1,018,928,436	1,568,734,100.00	1,504,267,200.00	1,455,528,500.00	1,453,741,800.00		
	Total des dépenses publiques courantes (incluant les paiements du service de la dette)						621,170,000	653,500,000	695,588,000	865,500,000	765,474,000	730,135,267	809,851,900.00	835,704,000	873,317,100	907,666,200	TOFE 2016	
	Total des dépenses publiques en capital						297,800,000	263,050,000	405,619,000	376,900,000	341,929,000	317,719,436	860,821,600.00	773,800,000	717,609,400	701,043,000	TOFE 2016	
	Intérêts et service de la dette						23,750,000	31,830,000	44,878,000	56,500,000	64,265,000	28,926,267	101,939,400.00	105,236,800	135,398,000	154,967,400	TOFE 2016	
Dépenses publiques consacrées à l'éducation	Dépenses publiques consacrées à l'éducation (courantes et en capital)						220,448,576		216,145,324	200,716,893	217,424,159	203,088,393	260,760,335.00	264,579,160.00	263,952,160.00	264,328,610.00		
	Dépenses publiques courantes consacrées à l'éducation								187,305,718	175,345,448	200,626,919	187,993,584	196,786,907.00	214,573,646	214,573,646	214,573,646	Le CDMT Education (2017-2019) qui a donné la valeur de 2017 Le CDMT Education (2018-2020) qui a donné les valeurs de 2018, 2019 et 2020	
	Dépenses publiques en capital consacrées à l'éducation								28,839,606	25,371,446	16,797,240	15,094,809	63,973,428.00	50,005,514	49,378,514	49,754,964	Le CDMT Education (2017-2019) qui a donné la valeur de 2017 Le CDMT Education (2018-2020) qui a donné les valeurs de 2018, 2019 et 2021	
Dépenses consacrées à l'éducation (%)	Dépenses publiques courantes et en capital consacrées à l'éducation (en % du total des dépenses publiques)						24.6%		20.5%	16.9%	20.8%	19.9%	16.6%	17.6%	18.1%	18.2%		
	Dépenses publiques courantes consacrées à l'éducation (en % des dépenses publiques courantes, excluant le service de la dette)								28.8%	21.7%	28.6%	26.8%	27.8%	29.4%	29.1%	28.5%		
	Dépenses publiques en capital consacrées à l'éducation (en % des dépenses publiques en capital)								7.1%	6.7%	4.9%	4.8%	7.4%	6.5%	6.9%	7.1%		
Veuillez décrire comment le périmètre des dépenses consacrées à l'éducation a été défini lors de la réalisation de ce modèle (c'est-à-dire ce qui est inclus et exclu dans les dépenses d'éducation). Veuillez porter un intérêt particulier aux questions suivantes :																		
1. a. Énumérez les ministères compétents qui sont les principaux responsables des services publics en matière d'éducation (p. ex. ministère de l'Éducation de base, Ministère de l'Enseignement supérieur, Ministère de la Santé, ministère du Développement social). b. Décrivez les dépenses non liées à l'éducation dans le budget des ministères énumérés à la rubrique 1a. c. Décrivez les dépenses d'éducation en dehors du budget des ministères compétents énumérés à la rubrique 1a. Veuillez également indiquer à partir de quels ministères ces dépenses sont extraites (p. ex. ministère de la Santé, ministère du Développement social).						Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMPP); Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (MESTFP); Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) Néants - les dépenses relatives à la prise en charge des frais de vacances dans les collèges et lycées sont hors du budget de l'éducation et directement payés par le Trésor Public à travers les Recettes Perceptions du Ministère de l'Économie et des Finances - Appui aux activités sportives dans les universités publiques provenant du ministère en charge du sport et loisirs - Frais de formation des agents techniques de la statistique prise en charge dans le budget de l'Institut National de la statistique et de l'Analyse Économique du Ministère du Plan et du Développement												
2. Les dépenses non salariales pour le personnel employé dans le secteur de l'éducation (p. ex. les pensions) sont-elles incluses dans les budgets des ministères concernés listés en 1a ? Si NON, veuillez indiquer quel ministère est responsable du paiement des dépenses non salariales et préciser si elles sont incluses dans la valeur des dépenses d'éducation indiquées ci-dessus.						Les dépenses non salariales pour le personnel employé dans le secteur de l'éducation ne sont pas incluses dans les budgets des ministères cités ou 1.a. Ces dépenses sont payées sur le budget du Ministère de l'Économie et des Finances et non incluse dans les dépenses d'éducation indiquées ci-dessus												
3. Toutes les dépenses sous-fédérales en matière d'éducation (p. ex. au niveau des États, des provinces et des collectivités locales) sont-elles incluses dans les chiffres des dépenses indiqués ci-dessus ? Si NON, veuillez indiquer si vous avez des estimations sur le volume de ces dépenses.						Toutes les dépenses sous-fédérales en matière d'éducation ne sont pas incluses dans les dépenses indiquées ci-dessus. Nous ne disposons pas des estimations. Par contre, seul les ressources transférées par les ministères cités en 1.a. aux Communes sont maîtrisées												